



BRUXELLES

EN MOUVEMENTS

ENFERMER LA PRISON... À LA CAMPAGNE ?

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt : Bruxelles X
P 302402

Belgique – België
P.P.
1000 Bruxelles
1/148

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS
N°264 – MAI / JUIN 2013



RETOUR AU BAGNE

TIRÉ DU FILM « LE PRISONNIER D'ALCATRAZ », 1962.

DOSSIER RÉALISÉ
PAR ISABELLE HOCHART ET CLAIRE SCOHIER



Les prisons bruxelloises sont régulièrement dénoncées comme obsoletes et délabrées, des lieux de violences où les détenus s'entassent dans des cellules sans hygiène.

La perspective de l'arrivée d'une nouvelle prison, spacieuse et très moderne pourrait dès lors être perçue comme une idée salvatrice qui résoudrait enfin les problèmes épouvantables liés aux conditions de détentions actuelles. La réalité risque d'être très différente.

La petite entité de Haren, capitale du chicon, à la limite de Diegem et de Machelen, a été désignée pour accueillir ce tout nouveau complexe qui devrait sortir de terre en 2016. Se pose d'emblée la question du choix d'implanter la plus grande prison de Belgique dans un quartier si loin de la ville et de son palais de justice, un lieu si peu accessible en transport en commun et déconnecté de tout service.

Par ailleurs, les habitants de Haren s'interrogent sur l'arrivée de ce grand pénitencier qui refermera ses portes sur 1190 prisonniers et prisonnières, sur un terrain enclavé et survolé jour et nuit par les avions. Ils déplorent également la disparition du dernier espace naturel et sauvage qui leur offre encore une liaison avec Diegem par l'historique chemin du Keelbeek.

Le tout nouveau centre carcéral, déjà présenté comme novateur, est censé permettre l'évacuation des prisons de Saint Gilles, de Forest et Berkendael. Or beaucoup de professionnels du secteur pointent déjà les dérives d'un tel scénario, comme la concentration d'un trop grand nombre de prisonniers sur un même site, l'ultra modernisme des conditions de détention qui se traduit par des lieux aseptisés, vides de relations et de contacts humains. Ces nouvelles structures, dont le modèle existe déjà ailleurs, n'apportent hélas pas de solutions miracle à long terme et ne mettront pas fin au problème de surpopulation actuel. L'option de rénover les prisons existantes ne semble guère au programme, par ailleurs l'avenir de ces sites reste aujourd'hui d'ordre confidentiel, mis au secret. Les enjeux sont pourtant de taille dans des communes où les terrains sont chers, contrairement à Haren, quartier rural déjà désigné « village pénitentiaire », condamné à la perpétuité.

Ce dossier n'explore pas toute la complexité de l'univers carcéral dans son ensemble mais interroge l'actuelle réalité bruxelloise, la question de conserver la prison dans ou hors la ville, et plus largement quel modèle de prison doit-on défendre... ou pas. •

MASTERPLAN POUR MÉGA-PRISON

En avril 2008, le Conseil des Ministres décidait d'accroître la capacité carcérale via la construction de 7 nouvelles prisons parmi lesquelles un projet de méga-prison à Haren. Une réponse pertinente au problème de surpopulation carcérale de la Belgique ?



Les précédentes notes de politiques générales pénales et pénitentiaires, de 1996 à 2006, mettaient l'accent sur le fait que la prison devait constituer une mesure d'ultime recours et que l'augmentation de la capacité carcérale n'était pas la solution : plus on construit de prisons, plus on les remplit. Toutes les instances internationales concluent de même. Selon le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « L'extension du parc pénitentiaire devrait être plutôt une mesure exceptionnelle, puisqu'elle n'est pas, en règle générale, propre à offrir une solution durable au problème du surpeuplement »^[1]. L'exemple belge le montre par ailleurs : trois prisons (Andenne, Ittre, Hasselt) furent construites entre 1997 et 2005, ainsi que l'extension de la capacité d'une quatrième (Nivelles), ce qui repréSENTA 1462 places supplémentaires, qui n'empêchèrent en rien la surpopulation d'augmenter. Effectivement, si l'on ne s'attaque pas aux causes structurelles^[2] de la surpopulation, on ne la réduit pas.

Qu'importe, en décembre 2008, le Conseil des Ministres étend encore son Masterplan en intensifiant le nombre de nouveaux d'établissements pénitentiaires à construire et reportant les délais de bâtir, initialement fixés à 2012. Avec le deuxième Masterplan, se signe, outre les 7 prisons initialement prévues, le projet additionnel de 4 nouvelles prisons. Il appert en réalité que ni la première ni la deuxième mouture du Masterplan ne repose sur quelque étude relative à la capacité du parc carcéral existant et à son état de salubrité et/ou de délabrement, tel que le décrit le très critique rapport de la très sérieuse institution de la Cour des Comptes. On se demande si les décisions relatives à la construction de tel ou tel établissement ne relèvent dès lors pas de discussions et de calculs réalisés sur un coin de table à la va-vite. Ces décisions ne reposent en tout cas sur aucune étude et aucune expertise. Par ailleurs, elles n'anticipent nullement l'écroulement d'autres bâtimis

tels que ceux de Lantin ou Verviers. Alors... à quand la prochaine extension dudit Masterplan ? La Ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, envisage aujourd'hui un Masterplan Ter...

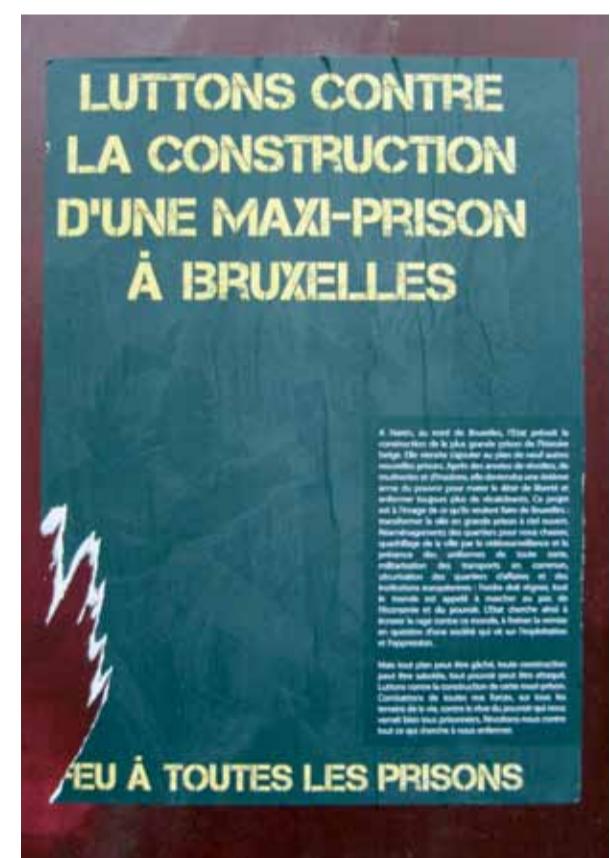
LA MULTIPLICATION CELLULAIRE

Aujourd'hui, le Masterplan propose la construction de 2500 à 2700 cellules... pour combien de places ? Les écrits relatifs au Masterplan jouent sur les mots et manquent de clarté : on y parle indistinctement de places et de cellules (or, il arrive fréquemment que plusieurs détenus se retrouvent dans une même cellule), alors que le cahier des charges d'une des prisons en cours de construction mentionne noir sur blanc : « La capacité de la cuisine doit être telle qu'une surcapacité (temporaire) de détenus de maximum 50% par rapport au nombre minimal de détenus mentionné peut être absorbée ».

Par ailleurs, de nombreuses inconnues demeurent. Pour les quatre premières prisons, le troisième critère d'attribution des marchés relève de la possibilité d'extension de la capacité dudit établissement à venir, après les critères de prix et d'affectation urbanistique.

La Cour des Comptes a également d'ores et déjà indiqué que la mise en œuvre du Masterplan – tel que prévu actuellement – impliquerait de toute façon un déficit de 900 places si on ne tient compte que de la population carcérale actuelle et en partant de l'hypothèse que celle-ci n'augmente pas – or, elle augmente d'année en année (alors que la criminalité ne croît pas).

Concrètement, les quatre premières prisons vont être construites à Termonde, Beveren, Marche-en-Famenne et Leuze-en-Hainaut. Une cinquième prison sera construite à Bruxelles, plus précisément à Haren. Ces infrastructures se réalisent dans le cadre d'un partenariat public-privé. Cela signifie que des sociétés privées, réunies en consortiums de grande taille, s'occupent de la conception architecturale (sur base d'un



CLAIRESOCHIER

cahier des charges de l'Etat), de la construction du bâti, du financement et de la maintenance (entretien de l'infrastructure, gestion de l'alimentation pour et par les détenus ainsi qu'envers le personnel, buanderie, jardinage, nettoyage, gestion des déchets) desdites prisons. C'est ce qu'on appelle le système « DBFM » (Design, Build, Finance, Maintenance). La surveillance des détenus continue d'être assurée par les agents pénitentiaires. Les travaux ont déjà commencé pour les premières nouvelles prisons. Celle de Haren est prévue pour 2016, si le calendrier du bâtiment suit les volontés politiques.



GÉRER DES FLUX EN PARQUANT DES HUMAINS

Comme on peut le lire dans le cahier des charges des nouvelles infrastructures carcérales, le concept de la nouvelle prison est une unité de gestion des flux (flux de détenus, de marchandises, de personnels) visant des coûts opérationnels minimaux en optimisant le ratio personnel / détenu (il convient d'avoir besoin du moins d'agents pénitentiaires possible pour un maximum de prisonniers), dans un environnement sécuritaire maximal.

Vision managériale et sécuritaire qui fait fi de l'objectif des conditions humaines de détention – pourtant nommé tel quel dans le Masterplan – et, surtout, fait totalement l'impassé sur la réflexion relative au sens de la peine de prison.

L'Etat a dès lors opté pour des prisons de grande taille, avec le projet de construction, à Haren, d'un méga-complexe pénitentiaire, tel qu'on peut en trouver aux Etats-Unis. Il contiendra 1200 détenus, alors que toutes les expertises démontrent que les établissements de petite taille (50 détenus) favorisent le contact humain, engendrant de meilleures conditions de détention et moins de tensions. L'accent est mis sur les aspects de surveillance technique : omniprésence des caméras de surveillance, y compris dans les cellules disciplinaires ou de haute sécurité, ouverture des portes et des grilles via lecteur digital de badge et non plus par l'intermédiaire de l'action d'un agent, filets anti-hélicoptère, etc.

Enfin, un quartier de haute sécurité (dont on a pu mesurer les dérives et échecs à Bruges et Lantin) sera présent.

Sur base des mêmes arguments sécuritaires, une salle est prévue non seulement pour le Tribunal d'Application des Peines, mais également pour la Chambre du Conseil et Chambre des Mises en Accusation ainsi qu'un espace polyvalent qui pourrait servir lors de procès nécessitant un dispositif de sécurité particulier. L'Etat propose donc que le pénitentiaire phagocyte la sphère judiciaire et, partant, son indépendance, ce qui est particulièrement malsain dans un Etat de droit.

UN ÉLÉPHANT À HAREN

L'éléphantesque pénitencier de Haren se répartira en huit structures pavillonnaires. Ce mastodonte carcéral vise les hommes en détention préventive, mais aussi les femmes et les mineurs. Ainsi, s'y trouveront une maison maternelle (de type ouvert) à côté d'un centre fermé pour mineurs dessaisis. La prison de Haren implique un énorme bouleversement pour cette entité, comptant environ 4 500 habitants, qui va ainsi voir sa population augmenter de manière considérable, sans compter le personnel pénitentiaire et les entreprises privées. Les nuisances sonores y sont nombreuses et non négligeables pour les détenus déjà soumis au caractère anxiogène de l'enfermement : le vol à basse altitude et la prolifique fréquence des avions est une des caractéristiques du lieu, tout comme sa grande difficulté

d'accès via les transports en commun.

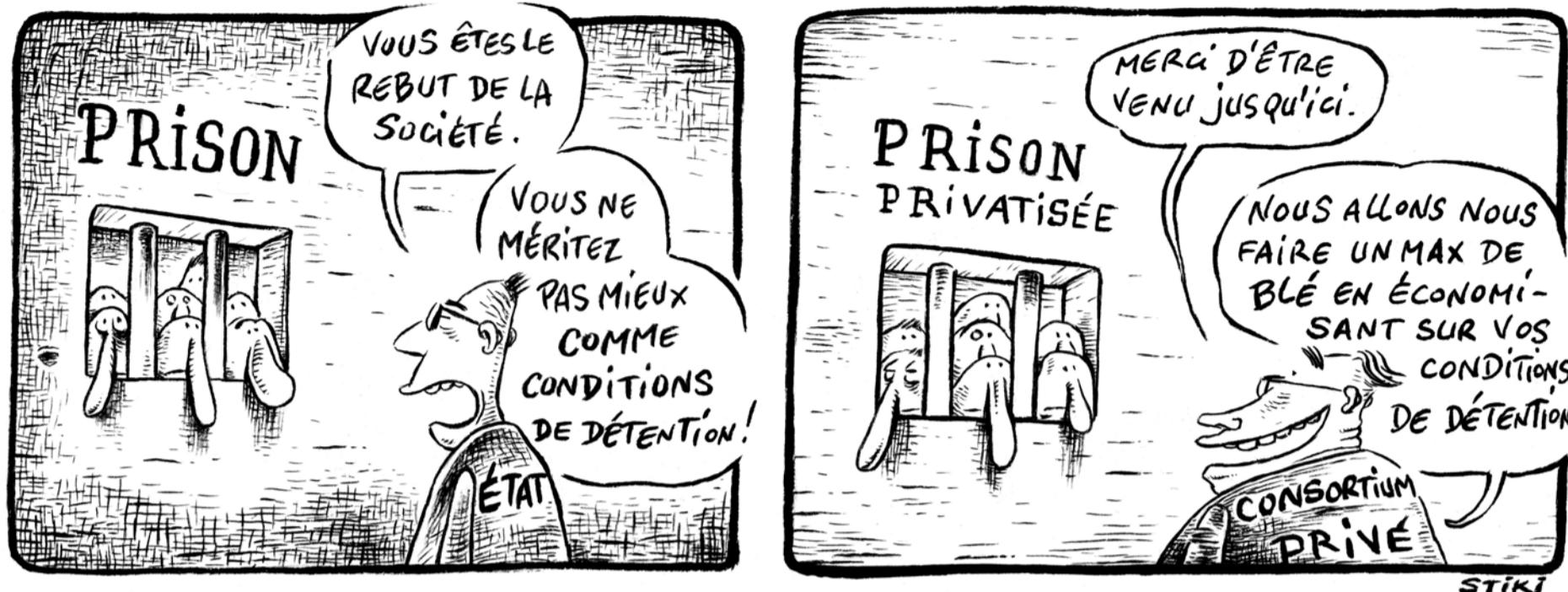
La construction de ce projet fara mineux implique par ailleurs l'arrêt net et brutal de toute rénovation des prisons de Saint-Gilles et Forest : les détenus résidant dans les ailes A et B de cette dernière continueront donc à faire leurs besoins dans des seaux hygiéniques au moins jusque 2016. De plus, comme nous l'avons vu supra, on sait déjà que les nouvelles prisons n'absorberont pas l'entièreté de la capacité actuelle. Saint-Gilles, Forest et Berkendael fermeront-elles toutes trois réellement et définitivement leurs portes ? Il conviendrait en tout cas de permettre de réaménager la prison de Forest en musée (tel qu'était le musée de la prison de Tongres avant qu'elle ne soit cyniquement transformée en centre fermé pour mineurs) comme outil de sensibilisation sur la question de l'enfermement, plutôt que de la transformer en logements de luxe.

Haren, Leuze, Marche, Beveren, Termonde : toutes ces prisons se trouvent en zonings industriels ou agricoles, loin de la ville et de la civilisation, comme si l'on voulait faire oublier au citoyen ce qui est susceptible de l'interpeller. La chape de plomb de la prison demeure plus que jamais prégnante. D'un point de vue plus pratique, elle isole encore davantage les détenus, pour la plupart précaires, dont les familles se déplacent fréquemment en transport en commun. Cela rend également plus difficile les visites d'avocats, des services d'aide aux détenus et autres associations spécialisées, des personnels des cultes, visiteurs de prison, etc.

Plus on construit des prisons,
plus on les remplit.



DE MIEUX EN MIEUX....



CONFIER AU PRIVÉ POUR FAIRE DE FAUSSES ÉCONOMIES

Pendant 25 ans, l'Etat va louer les nouvelles prisons aux consortiums privés, après quoi celles-ci deviendront propriétés des pouvoirs publics. Ce choix repose principalement sur le fait qu'il permet de ne pas devoir débourser un montant considérable de dépenses publiques sur une courte période mais de l'amortir sur deux décennies et demie. Mais cette décision entraîne une série de conséquences néfastes, pour les détenus et tous les autres citoyens.

Le Masterplan ne contient pas de budgétisation du coût de ses opérations sur les 25 prochaines années à venir. Les PPP existent en France depuis 1989. Forte de ses expériences, la Cour des Comptes de France a publié, en 2010, un rapport faisant état d'une comparaison entre les modes de gestion privée et publique des établissements pénitentiaires. Il en ressort les éléments suivants :

- Les indemnités annuelles (sorte de loyers) octroyées par l'Etat aux prestataires privés sont 2 à 3 fois plus élevées que lorsqu'un établissement carcéral relève entièrement du public.

- Toute gestion en PPP (ou dite mixte) coûte plus cher qu'une gestion publique : l'Etat fait face à des consortiums incontournables, qui détiennent une forme d'oligopole en matière de construction et d'entretien des établissements tels que les prisons, comme par exemple Eiffage (pour le bâti) ou Sodexo (pour la maintenance). Cela réduit considérablement les marges de manœuvres et de négociation de l'Etat dans la négociation des contrats avec ces firmes privées en position de leadership sur le marché.

- Le surcoût de la gestion en PPP s'explique également par le fait que les entreprises privées sont présentes en prison pour dégager une marge bénéficiaire et non pour assurer une supposée protection de la société. La présence de Sodexo dans 36 prisons françaises sur 8 ans lui aurait ainsi rapporté près d'un milliard d'euros.^[3]

Le rapport français pointe encore un élément important : le manque de contrôle étatique et les carences de supervision sur les établissements en gestion mixte par rapport aux établissements privés. Pour le rapport français, « le recours au partenariat public-privé exige une administration de grande expertise, indépendante et très organisée pour

définir, encadrer, contrôler et évaluer les prestations. » Dans le contexte de flou et d'imprécision largement dénoncé par la Cour des Comptes belge, on peut douter de la capacité de l'Administration pénitentiaire de notre Royaume à se distinguer par les compétences sus-nommées.

Au niveau de notre pays, la Cour des Comptes note d'emblée que les informations dont elle dispose ne lui ont pas permis d'estimer l'impact budgétaire total du Masterplan, qui manque de vue d'ensemble et dont elle pointe les incohérences (manque d'évaluation en amont des décisions prises, balayant les études, analyses et expertises) ainsi que le manque de coordination (entre le SPF Justice et la Régie des Bâtiments, par exemple).

Une estimation a minima fournie par la Régie des Bâtiments indique, pour les quatre premières prisons à venir, une indemnisation annuelle de près de 53 millions d'euros de loyer (sans tenir compte de l'inflation ni de la TVA), sans compter la nourriture, le travail des détenus à charge de l'administration pénitentiaire, le salaire du personnel^[4], le transport des prisonniers, les associations d'aide aux détenus, etc. On comprend dès lors que la Cour des Comptes manque d'informations pour budgétiser clairement le coût total de l'opération « Masterplan ». Ironie du sort : en temps d'austérité, l'Etat belge investit massivement dans la construction de prisons – ultime maillon d'exclusion sociale – alors que, pour les mêmes raisons d'austérité, les Pays-Bas décident de fermer 26 de leurs établissements pénitentiaires. Il s'agit là de choix politiques de la Belgique : investir dans le répressif plutôt que dans les politiques sociales (scolaires, sportives, culturelles et de santé publiques) en amont de ce qui représente leur échec suprême : l'enfermement.

Outre Eiffage et Sodexo^[5], on retrouve, au sein des consortiums élus, Future Prisons (particulièrement présents dans les prisons privatisées de Grande-Bretagne), les banques Dexia et BNB Paribas (dont on rappellera combien elles furent refinancées par l'Etat belge qui, aujourd'hui, les re-boostent en leur octroyant ce qui semble être un juteux marché carcéral), tandis que Colruyt s'installera au sein de la prison de Leuze.

Si les droits économiques et sociaux liés au travail carcéral étaient déjà quasi inexistant pour les détenus, l'administration pénitentiaire

demeurait consciente de l'enjeu de soupe de sécurité en termes de maintien de la paix sociale et de maintien de l'ordre que permettait le fait de s'occuper et de sortir de cellule pour les prisonniers. On peut douter que les intérêts économiques des entreprises privées prennent en compte cet aspect. Une fois de plus, les décisions gouvernementales quant au recours au privé se font au détriment des détenus. Les agents, quant à eux, devront cohabiter avec des nouveaux venus chargés d'une série de tâches qui leur incombaient jusqu'alors. Cela tend à supposer une redéfinition du rôle des agents qui pourrait être bénéfique, bien qu'on doute que le Masterplan induise une formation spécifique du personnel pénitentiaire prenant en compte cet aspect.

VOIR AU-DELÀ DES MURS

La prison de Haren ? Une aberration, tout comme l'incohérent Masterplan, faisant fi de la question du sens de la sanction et de la peine de prison, et du nombre de personnes qui n'ont rien à y faire. Demeure à effectuer un choix citoyen : soit on recourt de plus en plus à l'enfermement des autres, ce qui implique d'accepter des détenus comme voisins – avec souvent comme conséquence un emprisonnement de soi et de société – soit s'effectue une prise de conscience par rapport au fait que nombre d'êtres humains n'ont rien à faire en prison et l'on réfléchit à un autre modèle d'accompagnement collectif des transgressions de l'interdit en incluant son auteur au sein de la cité, en tant que citoyen, impliquant droits et devoirs, libertés et responsabilités. •

FLORENCE DUFUAUX,
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

1. Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, 30/12/1999.
2. Taux abusif de détention préventive et durée plus longue de celle-ci, allongement et durcissement des peines de prison prononcées, davantage de freins et obstacles à l'obtention d'une libération conditionnelle, explosion du nombre d'internés parqués en prison en attente d'une place en établissement adapté.
3. Dorzée, Hugues, *Les repas des détenus sous-traités au privé*, 18/10/2012, *Le Soir*.
4. A titre indicatif, 300 agents pour 312 détenus.
5. Également présents dans les prisons de Grande-Bretagne, Pays-Bas, Chili, après s'être retiré du marché carcéral américain suite à des pressions liées au fait que le système pénitentiaire des Etats-Unis n'est pas assez éthique car on y pratique encore la peine de mort.

SAINT-GILLES ET FOREST

QUELLES PRIORITÉS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES PRISONS ?



RÉGIE DES BÂTIMENTS - BRUXELLES - PRISON ST-GILLES, 2012.

Les prisons bruxelloises sont vétustes, inadaptées et surpeuplées. La perspective d'assister dans un avenir proche au déplacement de la population pénitentiaire bruxelloise vers un nouveau pénitencier à Haren fait débat. Tout comme les futures affectations des lieux, vidés bientôt de leurs occupants.



Dans ce quartier situé à la frontière de Saint-Gilles et de Forest, une première réaction consisterait à se réjouir de bientôt voir cesser le ballet des hélicoptères de surveillance lors des transferts de détenus. Oubliée aussi la valse des fourgonnettes, toutes sirènes hurlantes, transportant les détenus. Dans le quartier, les nuisances liées à l'activité des prisons sont, certes, un tantinet pénibles.

Mais à y regarder de plus près, la désaffectation des lieux a surtout de quoi inquiéter les riverains – mais pas que ces derniers, tant les enjeux sont plus globaux et sociétaux. C'est surtout, une nouvelle fois, l'absence de dialogue et de transparence sur les intentions des propriétaires du site – 10 hectares, quand même – qui irrite. Les enjeux pointés par les membres du CODES sont de trois ordres :

- de manière générale, les riverains s'étonnent légitimement de voir la population carcérale sans cesse augmenter au-delà des capacités d'accueil. La situation actuelle est l'occasion rêvée de réfléchir vraiment au sens même de la peine et de la manière de l'exécuter. Des mesures alternatives existent : il faut les utiliser prioritairement. Il y

a lieu aussi de se poser la question de l'aide à la réinsertion sociale des prisonniers, quasi inexistante actuellement. Autant de sujets à propos desquels les autorités semblent curieusement faire l'impasse ;

- le choix de déporter la population carcérale en bordure de la région suscite également l'interrogation. Cet éloignement va rendre la vie très compliquée pour tout ce petit monde qui gravite autour de la prison. Non seulement pour les familles et connaissances des prisonniers, mais aussi pour les avocats, le personnel, les fournisseurs. Une prison en ville garde tout son sens. Sa proximité des tribunaux et le centre-ville garantissent une immersion dans le réel qui ne peut qu'être galvaudée en périphérie ;

- enfin, si la décision de désaffecter la prison l'emportait, la dimension du site serait l'occasion de déployer dans ces quartiers des lieux de convivialité, de respiration, de vie. Les riverains ne sont pas particulièrement attachés au patrimoine que constituent ces infrastructures pénitentiaires. La priorité n'est pas là, cependant il serait souhaitable de conserver certaines parties de cet ensemble architectural qui ont une valeur architecturale remarquable et qui constituent

également une trace du passé. Question de ne pas tout raser pour le plaisir de raser.

Par quoi sera comblé le vide de ce gigantesque espace si les prisons déménagent : l'enjeu est primordial. Nous y voyons l'occasion de dynamiser ce quartier en répondant à certains défis que connaît Bruxelles aujourd'hui.

L'occasion est trop belle de présenter une épure qui proposerait du logement mixte (mais surtout public et social), des commerces de proximité, un pôle scolaire ou académique (une extension de la faculté d'architecture de l'UCL voisine), des équipements collectifs et des espaces verts. Et tout cela, bien sûr avec une vision d'ensemble cohérente.

Les riverains des abords des sites veulent être associés dès aujourd'hui aux réflexions quant à la future affectation des lieux. Et nous manifestons avec vigueur et détermination notre refus de voir fleurir des logements luxueux, de nouveaux bureaux ou des tours. •

RAPHAËL VANDEN BOSCH
COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES
(CODES)

DU BON CÔTÉ DE LA RUE !



Depuis 30 ans que notre famille s'est installée avenue Ducpétiaux, combien de fois n'avons-nous pas entendu cette plaisanterie dans la bouche de ceux qui nous demandaient où nous habitions ! Eh oui, en face de la prison de Saint-Gilles. Décision difficile à prendre que d'acheter là une maison : nous connaissons les rapports de l'Observatoire des prisons qui y dénonçaient les conditions d'incarcération, et de toute façon, nos convictions philosophiques nous incitaient – et nous incitent toujours – à défendre les alternatives à la détention et à l'aménagement de peine. Quoi qu'il en soit, le fait d'habiter en face de la prison ne changerait rien à ces problématiques, et déjà il se murmure qu'elle serait bientôt amenée à déménager !

Depuis 2010, quelques certitudes apparaissent, mais encore aujourd'hui, certains voisins pensent qu'ils ne connaîtront jamais notre rue sans ses fanfares de klaxons. Car il faut bien avouer que les véritables désagréments de notre situation ne sont pas dus à nos voisins incarcérés, mais plutôt à l'organisation de la vie pénitentiaire.

C'est essentiellement lors des transferts de prisonniers vers le Palais de Justice que le quartier se transforme en « check point » : voitures de police qui bloquent l'avenue, motard pour protéger le fourgon, policier fusil à la main, le tout dans une étourdisante atmosphère sonore... est-ce vraiment nécessaire à la sécurité ?

Tout cela souvent devant des familles et des enfants, qui patiemment attendent longtemps, debout sous tous les temps, les instructions pour pouvoir rendre visite à leurs proches incarcérés.

Pourtant, il y a de la place sur le parvis de la prison, devant le porche aujourd'hui inscrit au patrimoine, véritable entrée de château-fort admiré et photographié par les touristes (!). Une installation pour le confort des familles aurait dû, depuis longtemps, être envisagée.

Ajoutons aussi que les chauffeurs des camions d'approvisionnement et de chantier (une aile de la prison vient d'être rénovée) trouvent souvent que le moyen le plus sûr de se faire ouvrir l'entrée « fournisseurs » est de klaxonner et ceci, parfois, dès 6h du matin ! Une pétition des habitants a quelque peu atténué le problème, sans le résoudre entièrement. Inconvénients qui pourront sans doute être largement évités dans le cadre de l'installation d'une nouvelle prison : que les habitants y soient attentifs !

Ceci est évidemment mineur par rapport à une large réflexion sur la politique d'incarcération qu'un état moderne doit mener, mais ce n'était pas le propos de ces quelques lignes.

Quant à nous, nous espérons voir fleurir de l'autre côté de la rue un quartier verdoyant, des logements sociaux et moyens accessibles, avec des écoles, des crèches, des infrastructures pour personnes âgées (une maison Abbeyfield, pourquoi pas ?), des plaines de jeux, des terrains de sport, des petits commerces et des petits restos : 10 hectares, cela devrait faire rêver les urbanistes !

Et s'il vous plaît, pas d'extension des quartiers Châtelain-Lepoutre, gardons l'esprit multiculturel de Forest-Saint-Gilles ! ●

NINE MURET,
HABITANTE FACE À LA PRISON



RAPHAËL CASTELLI



ENGUERRAND DAVID

UN PATRIMOINE À CLASSER

Le possible déménagement des prisons à Haren amène inévitablement sur la table la question du devenir du site : va-t-on tenter de valoriser les terrains au maximum en faisant à peu près table rase des bâtiments ? Ou bien une véritable réflexion sur l'intérêt, la protection et la réaffectation de ce témoignage de l'architecture carcérale panoptique va-t-elle avoir lieu préalablement ? L'enfilade des deux prisons (Saint Gilles : 1878-1884 et Forest : 1901-1910), prévue dès le départ, constitue un cas d'école unique en Europe. La qualité architecturale des bâtiments ne se limite pas à la partie la plus visible des deux prisons, à savoir le portail massif de la prison de Saint-Gilles en style Tudor.

Les deux sites sont cohérents architecturalement et présentent notamment deux chapelles conservant des éléments de grande qualité. Or, à ce stade, le gouvernement régional n'a lancé une procédure de classement que de l'entrée principale de la prison de St-Gilles, la partie la plus visible. Pourtant, Charles Picqué à l'occasion d'une interpellation parlementaire du 20 mars 2013, avait affirmé qu'il lui semblait « que le bâtiment central de la prison devait être conservé ».

C'est pourquoi afin d'obtenir une étude sérieuse sur la qualité patrimoniale de l'ensemble des bâtiments permettant un débat public sur l'intérêt de leur maintien, Pétitions-Patrimoine a lancé une pétition de classement pour la totalité du site des deux prisons. De façon à ce que ce soit le classement des éléments de valeur qui permette de fixer le cadre juridique pour la définition des affectations et des projets qui pourraient venir en remplacement des deux prisons. Dans d'autres villes, on constatera que du point de vue patrimonial, les conversions de prisons concernent la totalité des bâtiments. ●

PÉTITIONS-PATRIMOINE

HAREN, MENACÉ PAR UNE MÉGA PRISON

Le projet de construction de la plus grande prison de Belgique (1200 détenus) menace le dernier espace vert accessible de Haren. Cette sous-commune annexée en 1921 par Bruxelles-Ville, est coincée entre Diegem et Evere, dans le Nord-Est de la région bruxelloise. Comment étouffer un village, lâchement ou par inconscience ?



Le village de Haren, malgré de grosses nuisances, a de fragiles richesses que tente de préserver le comité de Haren. C'est fin 2011 que le comité découvre l'ampleur réelle du projet de prison à Haren. Pendant deux ans, les informations reçues annonçaient que la prison s'installera sur le site des anciennes usines Wanson désaffectées et situées à distance du village, le long du boulevard de la Woluwe. Le site de l'OTAN était également évoqué. Or au final, il est prévu que les usines Wanson soient rasées et dépolluées mais qu'elles ne seront utilisées qu'en partie pour certains bâtiments administratifs et le parking de la prison. La zone aujourd'hui prévue pour la méga-prison va bien au-delà et s'étend sur un champ de maïs mais surtout sur la zone verte du Keelbeek et le parc des télétubbies au bord du village.

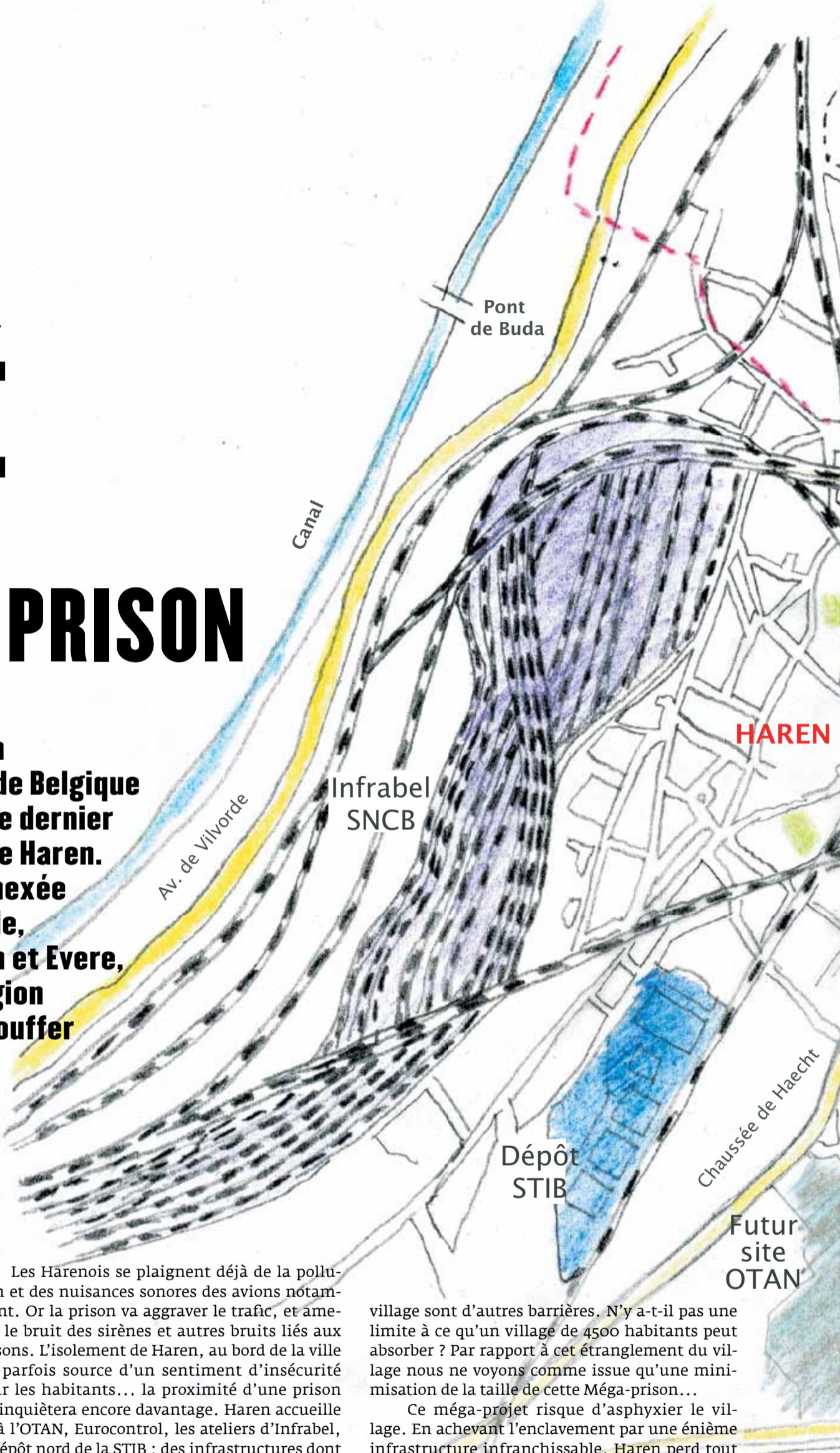
Cette information capitale change radicalement l'impact du projet pour Haren et a été le déclencheur d'un mouvement d'opposition et d'efforts d'information des citoyens pour les citoyens. Nous découvrions un projet qui menace directement le poumon du village et le chemin historique du Keelbeek qui relie depuis toujours le village le plus proche de Haren : Diegem, avec son boulanger, son marché, son club de foot, la foire, etc. Et regrettions les maladresses de communication des pouvoirs publics depuis deux ans.



Les Harenais se plaignent déjà de la pollution et des nuisances sonores des avions notamment. Or la prison va aggraver le trafic, et amener le bruit des sirènes et autres bruits liés aux prisons. L'isolement de Haren, au bord de la ville est parfois source d'un sentiment d'insécurité pour les habitants... la proximité d'une prison les inquiète encore davantage. Haren accueille déjà l'OTAN, Eurocontrol, les ateliers d'Infrabel, le dépôt nord de la STIB : des infrastructures dont les Harenais ne retirent aucun bénéfice. Le village est traversé par trois lignes de trains importantes. Les grands axes routiers qui bordent le

village sont d'autres barrières. N'y a-t-il pas une limite à ce qu'un village de 4500 habitants peut absorber ? Par rapport à cet étranglement du village nous ne voyons comme issue qu'une minimisation de la taille de cette Méga-prison...

Ce méga-projet risque d'asphyxier le village. En achevant l'enclavement par une énième infrastructure infranchissable, Haren perd tout espoir de se développer de manière vivable et la dernière possibilité de conserver son âme et son lien avec son histoire. Aujourd'hui le Keelbeek





offre une zone indispensable de détente pour les jeunes, les scouts, les promeneurs, les chevaux. Une telle zone est nécessaire pour tout quartier et cela d'autant plus que les activités dans le village sont limitées. Regardez un plan de Bruxelles et vous verrez que chaque quartier a accès à un parc, par exemple Saint-Gilles dispose des parcs de Forest et Duden ! Que dirait-on si plutôt que le Keelbeek, on occupait ces parcs pour cette méga-prison ? On devinera aisément pourquoi les autres alternatives envisagées – le site de l'hippodrome de Boitsfort, l'institut Pasteur à Uccle ou le site de l'OTAN – ont été abandonnées.

Aucune solution n'a encore été apportée pour chacune des menaces identifiées. Les interrogations liées à la mobilité n'ont jamais été aussi prenantes alors que le Décahnlon et Uplace s'installent à nos portes. Rien n'est fait pour nos jeunes et les habitants ne se sentent pas abandonnés. N'a-t-on qu'une prison à nous offrir comme avenir ? Nos jeunes touchés par le chômage et l'ennui, que doivent-ils y comprendre ?

Il faut préserver l'équilibre entre nuisance acceptable nécessaire et attrait du lieu, entre pression de la ville et convivialité entre voisins.

INTERPELLATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Le 24 janvier dernier lors du Forum de quartier, vous nous avez dit : « *Si cette prison devait se construire, le Collège mettra tout en œuvre pour garantir la qualité de vie à Haren. Les habitants n'ont pas à faire les frais des «problèmes fédéraux* ».

Malgré l'information que nous recevons, nous ne voyons rien venir de positif pour le village et ses habitants. Nous craignons que les nuisances ne soient qu'atténuées pour diminuer le mal et rendre l'agonie du village un peu moins brutale. Nous craignons également que de nombreux aspects importants liés à un tel projet ne soient négligés, ce qui nous fait douter que ce projet soit pris en mains de manière responsable pour l'avenir des Harenais et cela à tout niveau. En bref, nous nous demandons toujours : comment sauver la qualité de vie à Haren ?

Qu'avez prévu pour l'encadrement de nos jeunes à qui l'on semble n'offrir qu'une prison comme avenir ? Ne devrait-on pas conserver ces terrains pour des écoles ou des centres d'animations ? Nous rêvons de structure et d'encadrement pour nos jeunes AVANT de les envoyer en prison.

Qu'avez prévu pour interdire le trafic de transit qu'occasionnera cette MEGA-prison ? Quels sont les plans de mobilité en cas d'incidents qui semblent inhérents aux prisons ?

Qu'avez prévu pour suppléer à la perte d'espaces de détente et la perte d'espaces verts ? Le fédéral nous explique que la participation doit



FRANÇOIS HUBERT

être gérée depuis la ville, ce projet de « plus grande prison de Belgique » sur cette terre oubliée, ne mérite-t-il pas un effort particulier de communication et d'implication des habitants ?

Qu'y aura-t-il de plus pour les Harenais que des voitures de polices sillonnant les boulevards autour du village et sans intérêts pour la vie du village.

Aujourd'hui Mesdames et Messieurs, dans l'état actuel des choses, la majorité des Harenais dit un NON massif à ce projet de MEGA-prison.

Nous attendons que le Bourgmestre et le collège se manifestent énergiquement dans les débats pour prendre la défense de 4500 Bruxellois qui risquent de voir leur espace de vie déstabilisé et défiguré par l'implantation de la plus grande prison de Belgique. Nous voulons voir la ville défendre clairement ses intérêts et se battre pour ses administrés.

Extraits du texte de l'interpellation du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles par le Comité des Habitants de Haren, le 12 septembre 2012

Je n'ose imaginer un village enclavé, sans services, sans espaces publics suffisants, un village à caractère rural sans place pour la nature. Les Harenais seraient condamnés à s'enfermer chez eux ou à s'exiler aussi souvent que possible. Haren deviendrait une cité sans âme, une « cité-dortoir » aux nuisances omniprésentes. Qui peut nous expliquer où est la chance d'Haren dans ce projet ?

Pourquoi alors avoir choisi Haren pour ce projet ? Nous sommes loin du Palais de Justice, le site est peu accessible, mais... il y a peu

d'habitants pour résister et les terrains sont peu chers à cause des nombreuses nuisances. Haren est une proie facile si l'on se contente d'une vision à court terme sans considérer les réalités harenaises. Après Infrabel qui mange l'Ouest du village, la STIB qui coupe la route vers Bruxelles par le Sud, les voies de communications et les grandes infrastructures avec notamment l'OTAN et l'A201 qui bouche l'Est du village, la prison mangera notre dernier espace de quiétude. •

LAURENT MOULIN,
COMITÉ DE QUARTIER DE HAREN



FRANÇOIS HUBERT



© 1973 - EUROSENSE BELFOTOP SA. TOUT DROITS RÉSERVÉS. REPRODUCTION INTERDITE

FAIRE FACE À LA PRISON

Les tensions sociales sont tellement fortes à l'intérieur des enceintes pénitentiaires qu'il peut paraître anecdotique de s'intéresser aux relations entre les prisons et leur environnement. Le déménagement envisagé des prisons vers Haren fournit l'occasion de s'interroger sur les raisons qui poussent à reléguer les prisons loin du cœur des cités.



La réflexion sur la place de la prison dans la cité est bien évidemment une suite logique de la réflexion sur le sens de la peine ; si l'on veut parler sur une réintégration à plus ou moins long terme du détenu dans la société, n'est-il pas indispensable de maintenir les liens entre l'intérieur et l'extérieur ?

ENTRE INTIMIDATION ET OCCULTATION

Depuis des siècles, la société a oscillé entre une volonté tantôt d'intégrer la prison, tantôt de la reléguer. Au 18^e siècle, Jeremy Bentham, l'auteur du modèle architectural panoptique – modèle toujours en vogue pour la plupart des prisons en

Belgique – défendait la place de la prison dans la ville tant pour favoriser la réintégration du condamné – qui devait être régulièrement visité par des citoyens de passage qui formeraient, disait-il « *un grand comité public du tribunal mondial* » – que pour intimider les malfaiteurs. La prison devait être placée au cœur de la Cité comme symbole de la punition.

La réflexion sur la place de la prison dans la ville est plus poussée en France que chez nous. Faisons un petit détour chez nos voisins. Lors du vaste mouvement de rénovation du parc pénitentiaire que connut la France à partir des années 60, de nombreuses prisons furent construites en périphérie. Les anciennes prisons implantées

au cœur de la ville furent en général détruites ou conservées pour accueillir une nouvelle affectation plus digne de la qualité de l'environnement. C'est vers les zones les moins nobles du territoire que la planification déplaçait les prisons. La méga-prison de Fleury-Mérogis, construite en 1967 et susceptible d'accueillir 3110 détenus, est sans doute l'exemple le plus frappant de ce mouvement centrifuge. Pour s'y rendre, certaines familles sont obligées de prendre leur journée pour une seule heure de visite ! Cette relégation en périphérie n'est pas neuve, il suffit de penser à l'histoire de la prison de Fresnes, conséquence d'une opération immobilière juteuse liée à l'organisation de l'Exposition universelle de 1900 poussant les établissements pénitentiaires parisiens vers ce qui allait devenir la banlieue^[1]. Cette « banlieuisation » de la prison fait dire à Martine Herzog-Evans que désormais « *la vie des enfants des cités est programmée vers la case prison* »^[2].

Il est vrai que les territoires d'accueil des prisons sont souvent stigmatisés et leur identité ramenée à celle du lieu d'enfermement qui s'y installe. Il n'est dès lors pas rare que les autorités

La localisation, l'accessibilité des lieux de détention jouent un rôle déterminant pour favoriser la réinsertion ultérieure des détenus.

Le bien-être corrélatif qui peut se dégager de ces nouvelles constructions est contrebalancé par le recours très important à des équipements de contrôle et de sécurité à distance qui conduisent souvent à réduire la qualité de la relation sociale.

locales s'efforcent de limiter sa visibilité par un travail d'occultation matérielle et symbolique. Ainsi les prisons sont-elles rarement indiquées sur les panneaux signalétiques.

A QUI PROFITE LE CRIME?

Nombreux sont les rapports qui dissuadent de l'installation des prisons vers la périphérie. Le rapport de la commission française « Architecture et prisons » en 1985 incitait à l'implantation des maisons d'arrêt près des villes et de préférence près des villes d'une certaine importance jouissant d'une bonne activité industrielle, culturelle et associative. La France s'embarquera néanmoins en 1987 dans un vaste programme d'éloignement des prisons des grands centres urbains tout en s'engageant dans un processus de privatisation du système avec la réalisation de 29 nouvelles prisons^[3]. Le ministre de la Justice de l'époque Alain Chalandon reconnaît que le choix des sites laisse à désirer : « Les études furent expéditives. Lorsqu'on dispose d'une maigre enveloppe budgétaire pour acheter des centaines de mètres carrés de terrain, il est malvenu de faire la fine bouche sur la qualité de l'environnement ».

En 1989, le rapport Bonnemaison revient néanmoins à la charge en insistant sur l'insertion des prisons dans la cité : « Il convient que le ministère de la Justice mène une politique visant à mieux intégrer la prison dans la cité, afin de limiter les effets ségrégatifs de l'incarcération, de prévenir la récidive et de permettre aux personnels de s'intégrer dans l'environnement social. Le service public pénitentiaire doit prendre toute sa place dans la politique de développement social urbain ».

Mais ces sages conseils resteront lettre morte. La France continua à recycler ses centres urbains en lieu de prestige et à reléguer les prisons dans la périphérie. A Strasbourg, la maison d'arrêt Sainte-Marguerite en activité jusqu'en 1989 dut faire place nette au profit de la prestigieuse École Nationale d'Administration, bâtiment plus digne pour cette ville où siège le Parlement européen. En 2009, la ville de Nancy déplaça sa prison vers la périphérie pour laisser place à la construction d'un « écoquartier »^[4]. A Avignon, la chaîne d'hôtels Marriott prévoit d'ouvrir en 2013 un quatre-étoiles sur le site de l'ancienne prison Saint-Anne, derrière le palais des Papes.

DES MOBILES NON AVOUÉS

Le besoin de construction de nouvelles prisons est souvent objectivé par la nécessité de détruire un vieil établissement devenu trop vétuste ou pour répondre au problème de la surpopulation carcérale, donnant un fondement humanitaire à une volonté de fait répressive et/ou lucrative. Or le bien-être corrélatif qui peut se dégager de ces nouvelles constructions est contrebalancé par le recours très important à des équipements de contrôle et de sécurité à distance qui conduisent souvent à réduire la qualité de la relation sociale qui peut se nouer entre les détenus et le personnel pénitentiaire.

Comme le souligne Florence Dufaux de l'OIP dans le présent dossier, le Master Plan belge justifiant la construction de nouvelles prisons ne repose sur aucune étude, à se demander « si les décisions relatives à la construction de tel ou tel établissement ne relève pas de discussions et de calculs réalisés sur un coin de table ». Il est d'ores et déjà établi que la mégaprison de Haren avec ses 1190 places, en faisant la plus grande prison de Belgique, ne sera pas à même d'absorber l'ensemble de la population carcérale de Saint-Gilles et Forest. L'augmentation de la population carcérale n'est pas la conséquence mécanique d'une augmentation de la criminalité mais le fait de l'allongement de la durée des détentions préventives^[5], de l'allongement des peines^[6] ainsi que de la survenance plus tardive des libérations. C'est donc sur la politique criminelle qu'il faut directement agir via une réforme du système pénal plutôt que par la construction de nouvelles prisons pour résoudre le problème de la sous-capacité pénitentiaire.^[7]

D'autre part, comme évoqué ci-dessus au travers de l'exemple français, il ne semble pas exagéré d'affirmer que la possibilité de réaliser une opération immobilière rentable soit l'un des mobiles sous-jacents au déménagement des prisons. Les trois prisons de Bruxelles représentent à l'heure actuelle une petite dizaine d'hectares situés à cheval sur les territoires des communes de Saint-Gilles (1/3) et de Forest (2/3) dans une zone très urbanisée dont la valeur foncière ne doit pas être des moindres, contrairement à celle

du foncier à Haren. Le fédéral, propriétaire des terrains et opérateur du déménagement cherche sans doute à rentabiliser ce foncier comme le sous-entend cette phrase du ministre-président de la Région bruxelloise : « Nos intérêts [entendre ceux de la Région bruxelloise] pourraient entrer en contradiction avec ceux du fédéral en termes de rentabilisation des terrains. Les premières réunions étaient d'ailleurs assez édifiantes : j'ai dû très vite décourager certains quant à des projets de lotissements de bureaux qui traduisent une absence totale d'étude de ce marché à Bruxelles »^[8]. La Région y verrait plutôt du logement, fonction aujourd'hui tout aussi rentable à moins qu'il s'agisse de logements sociaux... on peut toujours rêver.

PLAIDOYER POUR UNE PRISON DANS LA CITE

La prison n'est pas un microcosme complètement refermé sur lui-même que l'on pourrait déplacer au gré des caprices de l'aménagement du territoire sans que cela présente de conséquences majeures pour les personnes qui gravitent dans et autour de cet espace. Pour Anne Héricher, « la prison n'est pas une micro-ville ou même une microsociété mais une de ses composantes. Il faut nous méfier de ces propos qui tendent encore une fois à isoler spatialement, fonctionnellement mais surtout socialement la prison »^[9].

La localisation, l'accessibilité des lieux de détention jouent un rôle déterminant pour favoriser la réinsertion ultérieure des détenus. Il n'est pas rien pour un détenu d'entendre les bruits

CHAMBRE AVEC VUE

« Nous voudrions évoquer l'expérience singulière d'un prisonnier dans la cité. Avec cette chance exceptionnelle d'avoir pu vivre toute la peine dans des prisons de ville, bercée ainsi de bruits plus ou moins lointains de la vie du dehors. Et aussi cette chance plus rare d'avoir même pu un temps occuper une cellule de maison d'arrêt donnant non seulement sur un lambeau de ciel par dessus le toit, si bleu, si calme, mais aussi sur une rue passante. Privilège que nos congénères s'enviaient et se disputaient amplement. Cette situation rendait la ville si proche et si présente qu'il y avait parfois même cette impression de la toucher, d'être dedans tout autant qu'en prison, inclus tout en



étant exclu et, en quelque sorte prisonnier. Il fallait voir alors comme certains des occupants de ces « chambres avec vues » s'agglutinaient en arrêt des heures durant à l'étroite fenêtre barreaudée, comme dans le désert à une source intarissable et merveilleuse. Tant peut être précieux pour le reclus le sentiment de n'être pas totalement exclu de la société, et de la ville qui la concrétise le mieux pour la plupart d'entre eux, ne fût-ce que par cette possibilité de contempler à loisir la vie dehors, la vie d'avant et d'après, libre en un mot. »

Loup Noali, Ancien détenu et docteur en sciences criminelles à l'Université de Nantes. Extrait du livre *La prison dans la ville*, Toulouse, Eres, 2009.

de la ville (voir l'encadré Chambre avec vue). Sans la proximité de la ville, c'est toute la politique de réinsertion, d'emploi, de maintien des liens familiaux qui peut être réduite à néant. Les familles viendront moins régulièrement si elles savent que pour une visite d'une heure elles vont perdre une demi-journée^[10], sans compter les moyens financiers plus élevés nécessités pour couvrir la distance. Et ce, alors que le maintien des liens familiaux constitue une donnée essentielle pour la future réinsertion des condamnés. Il sera en outre plus difficile de convaincre des entreprises à donner du travail aux détenus si le coût du transport du matériel et de la production annihile les avantages financiers qu'elles peuvent en retirer.

Les associations plus présentes dans les villes et susceptibles d'apporter un minimum d'oxygène à la vie carcérale seront également découragées par la distance. Et qu'en penseront les 900 travailleurs devant rejoindre quotidiennement la prison, sans compter les avocats qui devront rendre visite à leurs clients ? Saint-Gilles et Forest sont des maisons d'arrêt qui nécessitent à ce titre des transferts plus réguliers des détenus

vers le Palais de Justice. Le déménagement vers Haren va accroître les problèmes de transport et de sécurité liés à ces transferts.

Au-delà de la distance physique, une dimension plus symbolique veut que les citoyens gardent leur droit de regard sur comment la société punit ceux qu'elle réprouve. La visibilité des sanctions, incarnées ici par la prison, constitue une garantie minimale d'un effort d'équité alors qu'en « isolant le détenu hors de la vie sociale ordinaire, la prison contribue à masquer le subterfuge, permettant au système de se perpétuer en maintenant les citoyens dans l'ignorance des approximations et des simplifications des processus de répression pénale »^[11].

Certes, maintenir la prison dans la ville n'est pas tout ; il s'agit de réfléchir en amont, de limiter la mise en détention, de réduire la taille des prisons ou encore d'améliorer le statut des gardiens, ... mais au moins assumons la manière dont notre société réprime ceux qui décrochent des codes qu'elle impose parfois avec violence. Il ne suffit pas de planter une prison dans les champs pour qu'elle disparaisse en nous laissant croire en un monde pacifié. •

CLAUDE SCOHIER

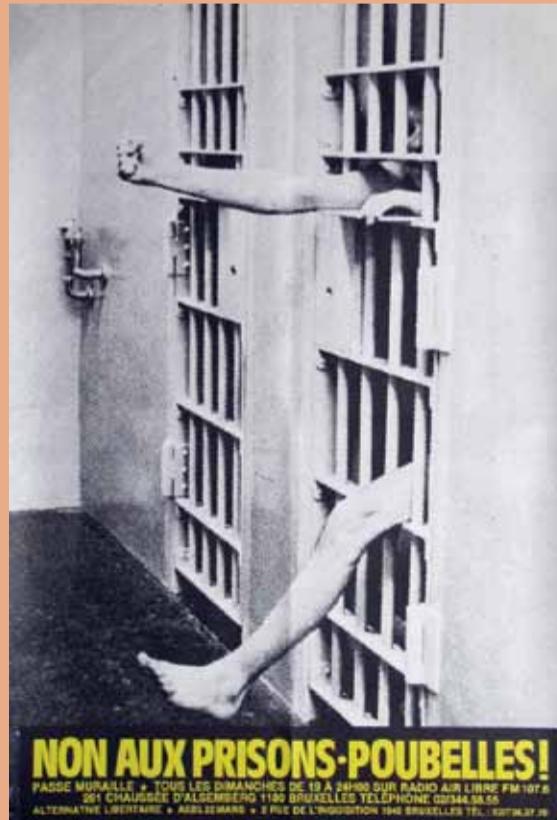
1. C. Carlier, *Histoire de Fresnes. Prison moderne*, La Découverte, 1998, p. 239.
2. M. Herzog-vans, *La prison dans la ville*, Toulouse, Erès, 2009, p. 11.
3. A. Héicher, « La ville et l'établissement pénitentiaire : intégration d'un équipement singulier dans les politiques urbaines », in *La prison dans la ville*, Toulouse, Erès, 2009, p. 72.
4. Ph. Combessie, « La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral. », in *Les Cahiers de la sécurité*, N° 12, avril-juin 2010, pp. 21-31
5. Il s'agit donc de personnes n'ayant pas encore été jugées.
6. Augmentation sensible du nombre de peines supérieures à 5 ans.
7. Ph. Mary, *La politique pénitentiaire*, Courrier hebdomadaire, CRISP, 2012, n° 2137, p. 22.
8. Interpellation de Charles Picqué par Alain Maron, Commission aménagement du territoire, 2 février 2011, p. 9.
9. A. Hericher, *op. cit.*, p. 53.
10. Il y a bien une gare à Haren mais elle n'accueille aucun train le week-end. Seule la ligne de bus 64 dessert le site à l'heure actuelle.
11. Ph. Combessie, *op. cit.*, 2010, p. 29.

« PASSE MURAILLE » UN PARLOIR RADIOPHONIQUE

1980. En pleine lutte pour la libération des ondes hertziennes, se crée Radio Air Libre (RAL), une radio bruxelloise qui se veut « une voix différente dans la jungle des ondes ». Autonome et non commerciale, RAL se destine « à tous ceux et celles qui sont intéressés par une approche du monde qui soit critique, démystificatrice et, en même temps, créatrice » et ambitionne « de faire surgir la réalité quotidienne des individus, leur parole, leur questionnement ».

À l'époque, les radios libres ont rarement la possibilité de couvrir un large rayon géographique. Basée près de l'Altitude Cent, RAL émet jusqu'aux prisons de Saint-Gilles et Forest. Dès sa première année d'existence, elle décide de lancer « Passe muraille », une émission qui veut rompre l'isolement carcéral : on y lit à l'antenne les lettres des détenu-e-s et de leurs familles, on y diffuse les disques demandés, les appels téléphoniques en direct, on y accueille en studio les proches désirant s'exprimer au micro... L'émission se déroule chaque dimanche (un jour sans visites en prison) de 18h à 24h et reçoit jusqu'à 120 lettres par semaine. Les animateurs n'opèrent aucune censure sauf en cas de règlements de compte personnels, et diffusent également de l'information sur les droits des détenus.

Il s'agit donc d'une émission service, d'autant plus utile que les visites en prison peuvent s'avérer difficiles humainement et que l'administration pénitentiaire semble tout faire pour les rendre humiliantes. Mais « Passe muraille » ne se contente pas d'être un parloir radiophonique : la liberté de parole qu'elle procure dépasse



la diffusion de messages personnels et met en lumière un système carcéral particulièrement inhumain.

Le succès de l'émission lui vaudra d'être méticuleusement surveillée par les services de police, qui enregistrent et retrouvent son contenu

chaque semaine. Première à faire état publiquement d'émeutes survenues pour dénoncer les conditions de détention dans les prisons de Forest et Saint-Gilles, elle sera accusée à plusieurs reprises d'être à l'origine de ces émeutes, des détenus s'étant accordés pour déclencher leur révolte au moment du passage à l'antenne de tel morceau de musique. Il arrivera même que les animateurs soient perquisitionnés et poursuivis en justice, le studio fouillé et l'émetteur de la radio saisi comme « preuve judiciaire ».

Grâce à la persistance de ses animateurs bénévoles (parfois eux-mêmes d'anciens détenus), « Passe muraille » se remettra toujours de ces déboires avec la justice. C'est l'arrivée de la télévision dans les cellules qui aura raison de l'émission : le nombre de courriers diminuera à tel point qu'elle se transformera progressivement en émission d'information sur la prison, sa fréquence devenant mensuelle dans les années 1990, jusqu'à sa disparition en 2010.

Mais RAL existe toujours et de nouveaux animateurs pourraient avoir envie de reprendre le flambeau. Dans d'autres villes, d'autres pays, des stations continuent à proposer des initiatives similaires. Des émissions qui permettent de créer des liens entre le dedans et le dehors... à condition que les prisons soient situées à l'intérieur des villes et que les fréquences des radios libres arrivent jusqu'à elles. •

GWENAËL BREËS



C'est une photo qui a été prise le 3 septembre 1944 lors de l'incendie qui avait été déclenché par les troupes allemandes sur ordre d'Hitler dont le Palais de justice bruxellois était un des monuments préférés.

LES PRISONS NE SONT PAS QUE DES PRISONS

Implantées dans l'axe de la maison communale qui se prolonge jusqu'au rond-point de la Barrière, les prisons de Saint-Gilles s'inscrivent dans un scénario urbain monumental. Leur désaffection n'est pas seulement un événement objectif où il s'agit de déplacer une fonction urbaine d'un endroit à l'autre, c'est aussi un acte symbolique d'un certain poids. Il faudrait certainement faire le lien avec le palais de justice qui imprègne lui aussi et avec plus de force encore le scénario urbain bruxellois qui est aussi une mise en scène symbolique de la structure de l'Etat belge. Lorsque nous observons ces deux situations analogues et complémentaires nous pourrions être amenés à penser que vider les symboles de leur contenu est une manière de vider aussi quelque chose qui a plus à voir avec la représentation que nous faisons de notre contrat social, ce n'est pas anodin.

Certains d'entre nous ont déjà eu quelques doutes quand ils se sont aperçus, peut-être lors d'une journée sans voiture, que le sens unique de la rue de la Loi faisait disparaître de nos systèmes de représentation collective la formidable perspective sur les arcades du Cinquantenaire. Nous l'occultez dès la fin des années 1950 est aussi une manière de manifester une Belgique en train de se disparaître puisqu'elle n'est plus capable de se mettre en scène au travers de ses monuments nationaux commémoratifs.

Prisons de Saint-Gilles qu'il faudra bien faire disparaître pour accueillir cette population de contribuables qui manque tant à l'équilibre des finances communales, Palais de justice qui ne peut rien contenir d'autre qu'un palais de justice, arcades du Cinquantenaire qu'il s'agit d'effacer des mémoires vacillantes dans la ville en cours de fragmentation, les liens physiques et symboliques entre les éléments structurants du territoire sont nombreux. Avec leur désaffection c'est aussi autre chose qu'un équipement public qui est en train de se faire escamoter pour être planqué subrepticement à Haren ou dans un bâtiment de bureau quelconque.

Il n'y a donc pas que des aspects liés aux fonctions urbaines, à la proximité des usagers, aux modes de déplacements, aux répercussions énergétiques ou au bouleversement d'une commune de la marge, il y va également de quelque chose de plus fondamental. En nous arrachant morceau par morceau ce qui donne de la signification au paysage de nos villes, on nous désorienter. Et si nous nous laissons désorienter, alors il sera plus facile de nous diriger puis de nous enfermer dans les cachots obscurs de nos désirs inassouvis. ●

MARCO SCHMITT

POUR EN SAVOIR PLUS

LIVRES

La prison dans la ville,
M. HERZOG-VANS (sld), Toulouse, Erès, 2009.

Bien que l'actualité ne cesse de nous en rappeler l'existence, les prisons restent invisibles pour les habitants, à l'abri de leurs murs et de leurs secrets. Cet ouvrage collectif rassemblant tant des contributions scientifiques, de criminologues, d'urbanistes et d'architectes que des témoignages d'anciens détenus et de visiteurs de prison, nous plonge dans les rapports plus étroits qu'on ne l'imagine que la prison développe avec son environnement extérieur. Même si elle n'est pas indiquée sur les panneaux signalétiques, elle demeure un employeur important, elle génère des activités économiques et attire de nombreux tiers (familles, enseignants, livreurs, médecins, magistrats, etc.).

La politique pénitentiaire,

Ph. MARY, *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2012, n° 2137. Pour de nombreux acteurs et observateurs du monde judiciaire, il n'existe pas de réelle politique pénitentiaire en Belgique. Depuis plus de trente ans, l'action politique à l'égard des prisons, focalisée sur le problème de la surpopulation carcérale, s'est réduite à une gestion de crise sans principes directeurs. Le présent dossier cerne les obstacles qui s'opposent au développement d'une véritable politique pénitentiaire et fait le point sur les fonctions de la prison, et donc sur son utilité pour la société.

Les prisons au bout du rouleau, dossier de la Revue POLITIQUE

Novembre-Décembre 2012, n° 77. Surpopulation, grèves, insalubrité : les prisons belges ne cessent de faire l'actualité. Derrière ces maux, quelle place pour la réhabilitation, la réparation, la réinsertion ? Pour dépasser les préjugés, l'incompréhension, la méconnaissance, ce dossier s'interroge sur l'image que les prisons renvoient de notre société.

Prisons des villes et des campagnes,

Ph. COMBESSION. Étude d'écologie sociale, Paris, Les Éditions ouvrières, 1996.

La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral,

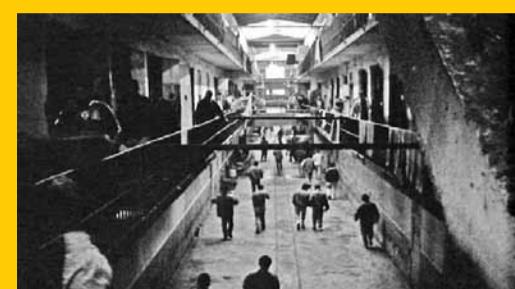
Ph. COMBESSION, in *Les Cahiers de la sécurité*, No 12, avril-juin 2010.



DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE, ATELIERS FUGITIFS, 1999.

FILMS

« Arcana »
de Cristobal Vicente, 2005, CL, 83'.



Dix ans après la fin de la dictature de Pinochet, un cinéaste venu du « dehors » tente de rendre lisible un « dedans » indécible et opaque : la vie à l'intérieur de l'imposante prison située au coeur de la ville portuaire de Valparaiso. Outre ce film, son projet consiste en un livre et un site internet pour explorer la vie des détenus dans ce qui fut l'un des hauts lieux de la torture et de l'enfermement des opposants politiques au régime.
www.proyectoarcana.cl

« À côté »

Stéphane Mercurio, 2007, FR, 91'.



Un film qui s'intéresse à « l'extérieur » : on y entend beaucoup parler de parloirs et d'administrations pénitentiaires, mais on reste « à côté », dans une maison d'accueil accolée au mur de la prison des hommes de Rennes, où les proches de détenus viennent (parfois de loin) pour attendre... l'heure d'une visite parfois improbable. C'est dans ce rare lieu où les familles peuvent se rencontrer, que la réalisatrice a planté sa caméra, libérant la parole de femmes niées par la société et méprisées par l'administration.
www.a-cote.eu

SITES INTERNET



DESSIN D'UN HABITANT D'HAREN

envolee.net/

L'Envolée est un journal qui paraît quatre fois par an. Il publie les lettres de prisonniers et prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, en dehors du contrôle de l'administration pénitentiaire. Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers.

www.lacavale.be

Blog d'habitants créé suite au projet de création d'une méga-prison à Haren et se positionnant contre.

Un tunnel qui coûte un pont

Si dans certains secteurs, comme le logement, les Partenariats Public-Privé (PPP) sont déjà monnaie courante, nous apprenons que la Région bruxelloise envisage de conclure rapidement un PPP très onéreux pour la rénovation d'un tunnel pas si vieux. Cette charge annuelle vertigineuse handicaperait durablement les marges de manœuvre du ministère, Bruxelles-Mobilité.

► 1958 sonnait l'heure cyclique de la bruxellisation et des autoroutes urbaines. Un viaduc d'acier fut alors installé entre la basilique de Koekelberg et la place de l'Yser. Si cette horreur urbanistique fut corrigée à grands frais en 1982 par le creusement du tunnel Léopold II et le démontage de l'ouvrage, l'erreur de mobilité, elle, n'est toujours pas prête d'être corrigée.

En effet, au vu de la situation d'insécurité et de vétusté du tunnel, Bruxelles-Mobilité se prépare à en commander la rénovation intégrale et la mise aux normes actuelles, forcément plus exigeantes. Là où le tunnel creusait une dette publique encore très en vogue dans le contexte des années 80, aujourd'hui on se demande comment la Région s'offrira cette rénovation qui coûte un pont : 105 millions d'euros de coût total estimé. Mais le gouvernement a – discrètement – sorti sa baguette magique : le Partenariat Public-Privé.

Ainsi le 29 mars 2012 le gouvernement approuve le principe d'un PPP basé sur un contrat DBFM (Design, Build, Finance and Maintain). Après étude du dossier par la Cellule des Ouvrages d'Art, on aboutit à un scénario dispendieux, visiblement privilégié, qui prévoit que le chantier soit rouvert chaque matin au trafic, tandis qu'on le rénoverait de nuit. De surcroît, ce choix qui choie le navetteur et pas le Bruxellois double le délai de la rénovation : quatre ans au lieu de deux. La note finale, qui serait remboursée par le trésor régional sur 25 ans, s'élèverait à... 280 millions d'euros.

Avantage du préfinancement PPP ? La Région ne devrait « que » 15 millions d'euros de redevance à acquitter annuellement. La rénovation du gourmand boa souterrain n'avalera donc « que » le quart du budget annuel d'investissement routier de la Région (59,725 millions d'euros)^[1]. Il y a là de quoi se demander si la rénovation de ce tunnel est une telle priorité qu'elle puisse hypothéquer à long terme notre capacité d'investissement – et

donc de transformation de la mobilité bruxelloise pour atteindre les objectifs du Plan Iris 2. Objectifs visiblement moins chers au gouvernement, qui nous projettent pourtant un avenir moins routier, aux déplacements plus doux et collectifs.

Une logique de tunnels dont on ne voit pas le bout

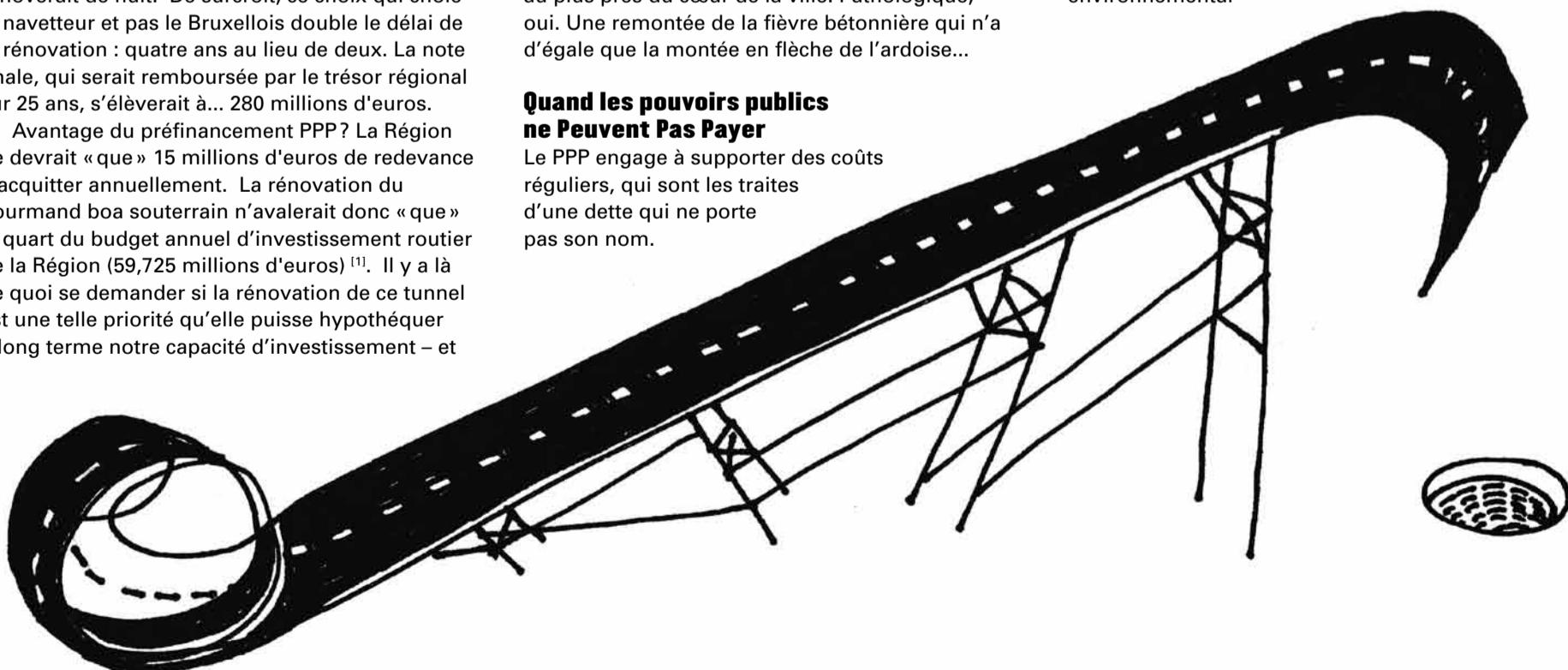
Pour ne pas rester sur notre faim, et en attendant la disette de notre capacité d'investissement, l'ardoise s'alourdira d'autres ouvrages d'art qui pourraient appeler d'autres montages financiers applaudis par les investisseurs et les entrepreneurs. Ainsi si l'on en croit les dernières déclarations de notre ministre-prestidigitatrice, Brigitte Grouwels, nous nous offrirons bientôt un double tunnel routier qui contournerait par le bas l'irrésolue place Meiser (estimé à 350 millions d'euros). Autres projets non chiffrés, mais quand on vend du rêve, on ne compte pas : un bretelle souterraine vers Delta pour « donner de l'air » à la moyenne ceinture ; un autre long morceau d'autoroute urbaine sous le bois de la Cambre pour relier Winston Churchill au carrefour de l'Etoile ; on parle aussi d'un tunnel sous Cortenberg et Schuman pour poncer une nouvelle fois la pression autoroutière au plus près du cœur de la ville. Pathologique, oui. Une remontée de la fièvre bétonnière qui n'a d'égal que la montée en flèche de l'ardoise...

Quand les pouvoirs publics ne Peuvent Pas Payer

Le PPP engage à supporter des coûts réguliers, qui sont les traîtes d'une dette qui ne porte pas son nom.

D'ailleurs, impossible pour Bruxelles, dans une Belgique fédérale et souveraine, de souscrire une dette publique. Alors au lieu de réclamer une assiette fiscale à la hauteur du rôle économique de la ville (ou d'arrêter les grands travaux inutiles), autant utiliser les outils néolibéraux qui permettent de débudgeiser nos investissements. D'ailleurs, c'est l'austère Europe qui nous le prescrit : le PPP est l'avenir de la coopération entre le public et le privé. Tant que les actifs (la propriété) d'un projet restent principalement aux mains du public, les charges d'un PPP ne seront pas considérées comme de la dette. Cette « donne » permet à la Région de « débudgeiser » l'investissement qui ne représente plus qu'une charge annuelle courante de son budget.

La société civile aurait dans des cas comme celui-ci tout intérêt à défendre qu'une enquête publique soit imposée quand un engagement financier aussi lourd pèse sur une durée encore plus longue que 4 mandats régionaux. Ce qu'on ne perd pas à l'esprit côté privé, mais qu'on oublie volontiers côté public, c'est que tout projet doit gérer ses risques, et ici le gouvernement devrait se souvenir du chantage environnemental



des boues de la station d'épuration nord, auquel la société Aquiris s'est livrée en 2011^[2]. En cas de litige apparaît tout le déficit démocratique de la noce entre privé et public: on remplace les questions de gestion politique par des arrêts de justice, et la Cité s'efface derrière le juridique.

Flou artistique sur les PPP bruxellois

Le PPP a le vent dans le dos dans les deux autres régions. La Flandre s'enorgueillit de son centre de compétence dédié aux PPP^[3], et en Wallonie certains pouvoirs n'attendent pas d'étudier les belles propositions que leur propose le marché avant d'y sauter à pieds joints^[4]. Bruxelles en 2011 préparait une ordonnance PPP à l'initiative du cabinet du ministre-président d'alors. Cette note s'est arrêtée dans son parcours inter-cabinet, considérée par d'aucuns comme trop faible, surtout au regard de la mésaventure de la Station d'Epuration Nord survenue la même année. Cette ordonnance prévoyait

également la création d'un centre d'expertise bruxellois au sujet des PPP, pressentant l'Agence de Développement Territorial (ADT) pour tenir le rôle. Un rôle pour lequel l'agence n'a pas été mandatée à ce jour.

Donc, sans l'existence d'un cadre réglementé ou législatif émis par les autorités régionales, qui peut signer des PPP à Bruxelles?

Tous les niveaux de pouvoir:

- la Région: par exemple pour la réfection de notre cher tunnel Léopold II;
- les Communes: construction d'écoles et autres équipements collectifs;
- Les sociétés publiques: la SLRB, les sociétés de logement social, etc.

Un déficit régional... de mobilité

Revenons à notre tunnel. Ainsi le gouvernement étudie un possible PPP qui coûterait 15 millions d'euros par an et se hâte d'appeler les investisseurs à faire des propositions (la réception des candidatures date de septembre 2012). Cette charge, même dans le cadre d'un budget de mobilité

en nette augmentation, grèverait nos possibilités d'investissement dans des alternatives de mobilité capables d'induire un report modal ou la refonte de nos espaces publics en faveur de modes moins problématiques que l'auto.

La proximité des opérateurs et financiers avec les pouvoirs en charge, comme dans tous les pays, appuie une considérable force de persuasion sur les choix du gouvernement. Or, l'investissement public devrait être guidé par les objectifs du Plan Iris 2 qui vise à réduire de 20% la pression automobile d'ici 2020. Quel choix ambigu que d'étudier ce projet en béton, sachant que ce tunnel cause la perpétuation de la congestion. Nous paierons plus tard, voilà tout. Et nous paierons deux fois : par l'endettement, et par le prix de la congestion que nous ne connaissons que trop bien. ●

LIÉVIN CHEMIN

[1] Rapport annuel 2012 de Bruxelles Mobilité.

[2] Lire à ce sujet : *Bruxelles en mouvements 247-248 de 2011 et 249 de 2011*.

[3] Vlaams Kenniscentrum PPS www.vlaanderen.be/pps/

[4] Lire l'édifiant rapport 2012 de l'association www.PPPPasbl.be pour s'en rendre compte.

PPP

PPP est l'acronyme pour Partenariat Public Privé. Un contrat souscrit par les pouvoirs publics qui se caractérise par une longue durée, qui consiste en un préfinancement remboursé progressivement par les budgets publics (ex: un tunnel à 15 Millions d'euros par an) ou les contributions des consommateurs-usagers (ex: les locataires du logement social, les acheteurs du logement moyen acquisitif). Il implique un partenaire privé, ou un consortium, dans la conception, la réalisation, le financement et la maintenance. C'est le partenaire public qui définit les objectifs à atteindre et qui lance des appels d'offres généralement internationaux. La répartition déséquilibrée des risques en est la dernière caractéristique et certainement la pierre d'achoppement principale.

Horoscope des projets

1. PROJET «AUBERGE CANAL»



Travail : un souci de bien faire qui vous honore, mais

la recherche de la perfection peut parfois aboutir à des retards.

Amour : poursuivez votre idée, mais en admettant vos torts.

Santé : programme de remise en forme.

2. PROJET «HEYSEL»



Travail : une petite envie à satisfaire ? N'attendez pas, car demain

elle ne sera plus qu'un souvenir.

Amour : interroger est une chose, mais obtenir des réponses en est une autre.

Santé : un excès «nuit en tout».

3. PROJET «VICTOR»



Travail : le système a des ratés, puis s'emballe avant de rendre l'âme ? Une perspective ni encourageante ni motivée.

Amour : le risque d'agacer, voire de fatiguer est bien réel.

Santé : forme à un très haut niveau.

4. PROJET «REYERS»



Travail : le vide que l'on peut vous offrir ne saura satisfaire vos ambitions .

Amour : certaines observations se voudraient gentilles mais ne le sont pas.

Santé : rechercher le grand air.

5. PROJET «PROWINKO»



Travail : prendre le temps de respirer et de réfléchir est souvent nécessaire ; celui d'écouter ne l'est pas moins.

Amour : faire bonne contenance pour se montrer sous un jour très favorable.

Santé : banalisez cet élément.

6. PROJET «UP SITE»



Travail : d'éventuelles lamentations n'auraient aucune influence

sur des décisions administratives.

Amour : débattez entre gens de bonne compagnie d'un petit souci de vertige.

Santé : un risque réel de chute.

7. PROJET «STADE DE BRUXELLES»



Travail : louoyer pour décrocher quelques permissions n'est pas

conseillé, surtout si les gens sont en général grincheux.

Amour : les grandes décisions devraient être prises à plusieurs.

Santé : quelques faiblesses.

8. PROJET «URBAIN LOI»



Travail : c'est le pot de terre contre le pot de fer ; l'essentiel est de tenir bon dans tout les cas de figure.

Amour : chassez de votre esprit tout ce qui ressemble à une pensée positive.

Santé : en faire un petit bilan.

9. PROJET «BELLE VUE»



Travail : du temps perdu et peut-être même un peu d'argent

Amour : il y a des aventures que l'on ne désire pas toujours tirer de l'oubli.

Santé : ménagez vos vertèbres.

10. PROJET «CITÉ ADMINISTRATIVE»



Travail : un nouvel effort va vous être demandé.

Amour : dans les

affaires de cœur, on est parfois à la merci d'une parole malheureuse.

Santé : attention à l'attaque du vent.

11. PROJET «CANAL»



Travail : on tentera peut-être de vous décourager.

Amour : la versatilité de certaines rela-

tions pourra vous troubler.

Santé : petit programme de remise en forme.

12. PROJET «TOURS ET TAXI»



Travail : malgré votre répugnance à traiter de certains sujets, vous serez

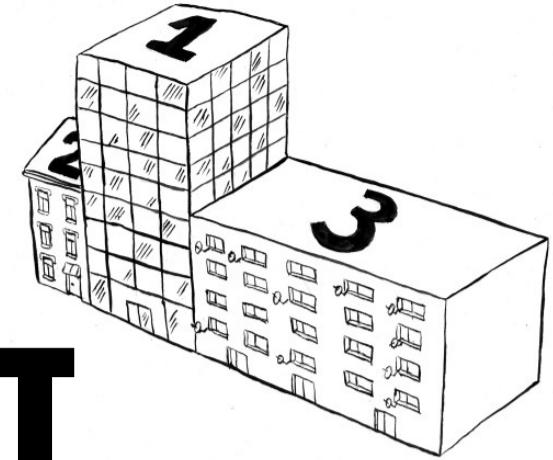
amené à débattre d'une vieille affaire.

Amour : chercher des excuses c'est perdre votre temps ; franchise payante.

Santé : toute précaution est très utile.

SAMY HADJI

UN MARATHON POUR LE LOGEMENT



Plusieurs associations de première ou de deuxième ligne qui travaillent sur les questions du logement à Bruxelles ont organisé le 25 mai dernier le «Marathon du logement». Ces associations réclament plus de logement public et surtout social, ainsi qu'un encadrement efficace des loyers. La crise du logement qui sévit à Bruxelles est de plus en plus aiguë et l'échec des politiques régionales en la matière est patent. Les Bruxellois ont de plus en plus de difficulté à se loger dignement, les

loyers prennent une part toujours plus critique de leurs revenus. Un phénomène qui va encore s'amplifier si des mesures urgentes ne sont pas prises. Les manifestants exigent une réelle maîtrise du foncier public, qui est en train de tomber progressivement dans les mains du privé.

Une dynamique collective s'est enclenchée autour de la manifestation, notamment à l'occasion de trois week-ends d'ateliers ouverts. Les participants, venus de divers horizons, ont produit du contenu et du matériel original conférant à

la manifestation un caractère indéniablement créatif. Entre 500 et 600 personnes ont participé à la manifestation et ont pu interpréter différents jeux de rôle qui montrent les obstacles que rencontrent les Bruxellois pour se loger.

Au même moment, le gouvernement bruxellois se réunissait en conclave à la mer du Nord. Il y a pris certaines décisions qui l'engagent bien au delà de la présente législature, comme un nouveau plan de construction de logements publics ou l'affectation au logement public d'une partie de certaines réserves foncières.

C'est mieux que rien, comme on dit, mais pour IEB à ce stade deux constats s'imposent :

1. Il n'y a toujours pas de consensus politique autour de la régulation des loyers du marché privé, alors que la proportion de propriétaires bailleurs bruxellois potentiellement touchés par une telle mesure est bien faible par rapport à la majorité des électeurs bruxellois directement victimes de la crise du logement.

2. Noyé sous le vocable de logement public à caractère social, le logement social locatif est en voie de marginalisation au profit du logement acquisitif principalement destiné aux classes moyennes.

Deux constatations lourdes de sens qui reviennent ni plus ni moins à faire le choix de laisser le marché immobilier «réguler» la question sociale en excluant de notre territoire les plus faibles, au lieu de les aider à s'émanciper. ●

Plus d'infos sur :
www.woning-marathon-logement.be



MILENA STRANGE

SOMMAIRE

DOSSIER PRISON

pp.2-13

Que faire de nos vieilles institutions carcérales installées dans la ville ? Les rénover ou bien déménager leurs habitants dans une prison des temps modernes au fin fond de la périphérie ? À Haren, par exemple ...

UN TUNNEL QUI COÛTE UN PONT

p.14

Comment entretenir ou construire de coûteuses infrastructures quand on est une région sous-financée ?

HOROSCOPE DES PROJETS

p.15

MARATHON DU LOGEMENT

p.16

BRUXELLES EN MOUVEMENTS
est édité par Inter-Environnement
Bruxelles, asbl.


inter-environnement
bruxelles

Rue d'Édimbourg, 26
1050 Bruxelles.
Tél. : 02/893 09 09
E-mail: info@ieb.be

Organisme d'Éducation
Permanente soutenu par la
Fédération Wallonie-Bruxelles.


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COORDINATION :
Claire Scohier, Isabelle Hochart,
Almos Mihaly et Nicolas Prignot.

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO :
Gwenaël Breës, Axel Claes, Liévin Chemin,
Florence Dufaux, Samy Hadgi, Laurent
Moulin, Nine Muret, Raphaël Vanden Bosch.

GRAPHISME :
Élise Debouny et François Hubert.

COVER : Elise Debouny.

COLLABORATEURS : Raymond Boudru,
Mohammed Benzaouia, Anne Delfairière,
Sophie Deboucq, Philippe Meersseman,
Hélène Quoidbach, Dalila Riffi, Denys
Ryelandt, Jérôme Matagne, Mathieu
Sonck, Roland Van De Poel.

IMPRIMERIE : Delferrière.
1, rue de l'Artisanat. – 1400 Nivelles.

Vous pouvez trouver
BRUXELLES EN MOUVEMENTS
dans une série de lieux publics bruxellois.
Mais vous pouvez également vous abonner
pour le recevoir à domicile et par
la même occasion soutenir notre démarche.

Abonnement annuel
pour 6 numéros : 24 euros.
Abonnement de soutien : 64 euros.
Versement au compte
IBAN : BE33 2100-0902-0446
BIC : GEBABEBB.

Consultez la publication sur notre site :
www.ieb.be

Éditeur responsable : Gwenaël Breës
Rue d'Édimbourg, 26 – 1050 Bruxelles.